



# AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Services Communs Montreuil, le 27 février 2024

## SECRÉTAIRES MÉDICAUX

## UN MÉTIER EN SOUFFRANCE

**En fin d'année 2023, la direction annonçait le déploiement de la spécialisation des secrétaires médicaux.**

**Pour ceux déjà en poste, les entretiens exploratoires ont été mis en place en début d'année.**

**Des entretiens pour définir quels agents occuperont les postes de GMT (Guichet de Médecine du Travail), de AST (Assistant·e en Santé au Travail), ou ceux qui resteront secrétaires médicaux en soins. La direction profite bien entendu de cette réorganisation pour supprimer des postes.**

**Pour la CGT, la situation est inacceptable.**

Lors des instances du personnel qui se sont déroulées en début d'année, la direction a clairement décliné son objectif : la suppression de certains postes de secrétaires médicaux au nom de la productivité ! Alors qu'actuellement, seuls 42 postes sur 50 sont tenus, abstraction faite par la direction des postes supprimés, l'employeur a exposé son intention de surcharger les secrétaires médicaux !

Après leur avoir infligé la charge des postes vacants, on projette désormais de leur imposer de nouvelles missions d'AST ou GMT supplémentaires à leur fiche de poste, ce qui équivaudrait à une charge de travail de 4 postes pour une seule personne !

La direction nous précise qu'en cas d'absence d'un·e secrétaire, le poste restera vacant ou sera remplacé par un·e secrétaire alternant·e. Ces choix sont directement générateurs de RPS.

Les temps partiels sont également dans le viseur de la direction. Certaines directions n'hésitent pas à culpabiliser les parents qui posent des VT les mercredis en s'appuyant sur le collectif de travail comme outil de pression, voire de maltraitance, en leur faisant porter la responsabilité de la perte de production !

De plus, nous rappelons que les secrétaires de soins et de laboratoire ont un déroulement de carrière bloqué à la classe 3. Pourtant, elles et ils ont récupéré les tâches des postes supprimés et non-remplacés.

**Pour la CGT, cette situation est intolérable !**

Nous exigeons :

- L'arrêt des suppressions de postes de secrétaires et l'embauche pour éviter « les postes vacants » dans les services médicaux et les laboratoires ;
- La description complète dans les fiches de postes des secrétaires de l'ensemble des missions administratives ;
- L'attribution de la prime de saisie pour tou·te·s les secrétaires ;
- Une réelle compensation des temps partiels par métier et non par établissement ;
- Le déroulement de la classe 3 à 4 pour les postes de secrétaires médicaux à l'ancienneté ;
- La prise en charge de la totalité des frais engendrés par la formation : hébergement, déplacement, garde d'enfants.

**La CGT continue de porter les revendications des cheminot·e·s des Services Médicaux et d'en exiger la place centrale dans l'entreprise. Toutes et Tous cheminot·e·s !**

